

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 29 juin 2017, à 18h00,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle de l'hémicycle, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 23/06/17

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de membres présents : 64 -  
Nombre de votants : 94

**PRÉSENTS** : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Antoine AOUN, Madame Véronique BOUTÉ, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Philippe LAILLER, Monsieur Richard LECAPLAIN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Patrice MICHARD, Madame Mireille NOËL, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Sophie SIMONNET, Madame Josette TRAVERT, Madame Martine VINCENT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Philippe LAFORGE, Monsieur Laurent MATA, Madame Baya MOKHTARI, Madame Claudie RIGOT, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Madame Sylvaine BAUMARD, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR** : Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Daniel FRANÇOISE à Monsieur Michel MARIE, Monsieur Patrick LECAPLAIN à Monsieur Philippe JOUIN, Madame Nathalie BOURHIS à Madame Mireille NOËL, Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Madame Josette TRAVERT, Madame Emmanuelle DORMOY à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Bruno DURAND à Madame Martine VINCENT, Madame Emilie FREYMUTH à Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Nicolas JOYAU à Monsieur Patrice MICHARD, Madame Joëlle LEBREUILLY à Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Marc MILLET à Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI à Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Aristide OLIVIER à Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Anne RAFFIN à Madame Sophie SIMONNET, Madame Nadine LEFÈVRE à Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jacques LELANDAIS à Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Sengdéd CHANTHAPANYA à Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN à Monsieur Laurent MATA, Madame Martine LHERMENIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jacques LANDEMAINE à Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Rémi POIRIER à Monsieur Raymond PICARD, Madame Héléne BURGAT à Monsieur Jean-

Marie GUILLEMIN, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Jacques VIRLOUVET, Madame Stéphanie YON-COURTIN à Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Eric GUÉROULT à Monsieur Patrice COLBERT, Madame Nelly LAVILLE à Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Olivier DÉRU à Monsieur Gilbert BOUHIER.

**EXCUSÉ(S)** : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Christophe ALLEAUME, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame Samia CHEHAB, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Claude YVER, Monsieur Ernest HARDEL, Madame Nadège SIMON, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Romain BAIL, Monsieur André LEDRAN, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Christian PIÉLOT, Monsieur Richard MAURY.

Le conseil nomme M. Franck GUÉGUÉNIAT secrétaire de séance.

### **N° C-2017-06-29/32 - CYCLE DE L'EAU - REDEVANCES POUR LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DOMAINE PRIVÉ**

Conformément aux articles L2224-8 du Code général des collectivités territoriales et L1331-4 du Code de la santé publique et à la décision du bureau communautaire du 17 septembre 2015, la Communauté urbaine Caen la mer procède sur l'ensemble des communes membres au contrôle des installations d'assainissement collectif en domaine privé et ce, dans le cadre du marché à bons de commande attribué au prestataire extérieur par décision de la Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre 2015.

Ce contrôle sera, dans le cadre d'une vente immobilière, à la charge du demandeur et, dans le cadre de l'élaboration d'une autorisation spéciale de déversement, à la charge de l'établissement.

Au vu de la création de la Communauté urbaine, il est nécessaire d'uniformiser les tarifs à l'ensemble du nouveau périmètre comme suit :

Type de prestation	Tarifs actuels (€ HT) (P <sub>0</sub> )
Habitat individuel	<b>62€</b> par habitation
Habitat collectif : pour un logement et ses lots associés	<b>93€</b> par logement et ses lots associés
Milieu industriel, commercial ou artisanal	<b>77€</b> par heure
Contre visite	<b>39€</b>

Ces montants, auxquels s'ajoute la TVA en vigueur au moment de la facturation, seront révisés annuellement selon la formule suivante :

$$P_n = P_0(0,15 + 0,85 \text{ING}_n / \text{ING}_0)$$

La définition des paramètres est la suivante :

P<sub>n</sub> : Tarif pour l'année n

P<sub>0</sub> : Tarif pour l'année 2017

ING<sub>n</sub> : est l'index Ingénierie valeur connue au 1<sup>er</sup> décembre de l'année n-1 (date de mise en ligne)

ING<sub>0</sub> : est l'index Ingénierie valeur connue au 1<sup>er</sup> décembre 2016

VU l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1331-4 du Code de la santé publique,

VU l'avis de la commission cycle de l'eau du 14 juin 2017,

VU l'avis du bureau communautaire du 15 juin 2017,

Le conseil, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'adopter le principe de 4 redevances pour le contrôle des installations d'assainissement collectif en domaine privé dont les montants, pour 2017 sont les suivants, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération :

Nature du contrôle	Tarifs actuels (€ HT) (P <sub>0</sub> )
Contrôle des installations d'assainissement collectif en domaine privé (habitat individuel)	<b>62€</b> par habitation
Contrôle des installations d'assainissement collectif en domaine privé (habitat collectif : pour un logement et ses lots associés)	<b>93€</b> par logement et ses associés
Contrôle des installations d'assainissement collectif en milieu industriel, commercial ou artisanal	<b>77€</b> par heure
Contre visite	<b>39€</b>

Ces montants, auxquels s'ajoute la TVA en vigueur au moment de la facturation, seront révisés annuellement selon la formule suivante :

$$P_n = P_0 (0,15 + 0,85 \text{ING}_n / \text{ING}_0)$$

La définition des paramètres est la suivante :

P<sub>n</sub> : Tarif pour l'année n

P<sub>0</sub> : Tarif pour l'année 2017

ING<sub>n</sub> : est l'index Ingénierie valeur connue au 1<sup>er</sup> décembre de l'année n-1 (date de mise en ligne)

ING<sub>0</sub> : est l'index Ingénierie valeur connue au 1<sup>er</sup> décembre 2016

**DIT** que la recette sera imputée à la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement,

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le **19 JUIL. 2017**  
Identifiant de l'acte  
Affiché le **19 JUIL. 2017**  
Exécutoire le **19 JUIL. 2017**

Le Président,

Joël BRUNEAU

